

## SUMER : tentative de cartographie de l'exposition aux risques du travail en France

Les premiers résultats d'une vaste enquête sur l'exposition des salariés français aux principaux risques liés au travail ont été rendus publics au cours des derniers mois. Petit survol de la France face aux risques du travail.

En juin dernier, la France créait l'événement en présentant Géoportail, un site web proposant aux internautes de survoler virtuellement l'Hexagone en accédant à 400 000 clichés aériens. C'est un défi similaire qu'était parvenu à relever peu auparavant le ministère français de l'Emploi en "cartographiant", non plus des paysages, mais bien l'exposition des salariés français aux risques liés à leur travail.

SUMER, pour Surveillance médicale des risques professionnels, est le nom d'une vaste enquête qui s'est déroulée entre mai 2002 et septembre 2003 dans toutes les régions de France. Fortes de précédentes initiatives, en 1987 et 1994, l'Inspection du travail et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), un service du ministère de l'Emploi, ont tenté de répertorier de manière encore plus étendue les expositions professionnelles aux nuisances ou aux situations de travail susceptibles d'être néfastes pour la santé. La partie concernant les contraintes organisationnelles et relationnelles a, par exemple, été étoffée pour tenir compte de la forte demande sur ce thème.

Concrètement, 1 800 médecins du travail ont interrogé quelque 50 000 salariés français sur leurs conditions de travail. La moitié de ces travailleurs ont, en plus de l'interview orale, rempli un auto-questionnaire détaillé afin d'évaluer leur situation selon deux axes principaux, leur charge de travail et leur degré d'autonomie. Ce questionnaire devait permettre de mieux cerner la perception que les travailleurs ont de leur travail et la relation qu'il font entre leur santé et leur travail. L'enquête a porté sur des salariés représentatifs de l'ensemble de la population active, en intégrant différents groupes d'âge, catégories socioprofessionnelles (ouvriers, employés, cadres), secteurs d'activités (tertiaire, construction, industrie, agriculture), tailles d'entreprise (de moins de 10 à plus de 500 salariés).

Par rapport à 1994, le champ d'investigation a été étendu aux hôpitaux publics, à EDF-GDF, la Poste, la SNCF et Air France. Les résultats ne couvrent cependant pas les fonctions publiques d'État et territoriales (recherche et enseignement publics, police, armée, etc.). L'enquête SUMER 2003 est représentative de 17,5 millions de salariés, soit 80 % des salariés français.

### Émergence des risques liés à l'organisation du travail

Les premières analyses détaillées des données de l'enquête ont été rendues publiques en décembre 2004. Un premier constat s'impose : entre 1994 et 2003, l'exposition des salariés à la plupart des risques et pénibilités du travail a eu tendance à s'accroître.

Les auteurs de l'enquête épinglent plus particulièrement l'émergence des contraintes organisationnelles et leur impact sur la santé et le bien-être des travailleurs (voir tableau). Si la durée hebdomadaire du travail tend à diminuer (20 % des salariés travaillent plus de 40 heures contre 29 % en 1994), le sentiment de travailler sous pression augmente. Ainsi, en 2003, 55 % des salariés déclarent devoir répondre rapidement à une demande extérieure, soit 6 % de plus par rapport à 1994. La proportion de salariés soumis à un contrôle informatisé a, par ailleurs, pratiquement doublé en dix ans. La dépendance vis-à-vis des collègues se renforce également. En 2003, 28 % des salariés déclarent que leur rythme de travail dépend de celui de leur collègue, soit deux points de plus qu'en 1994. Le sentiment de travailler dans l'urgence se développe également. En 2003, trois salariés sur cinq se déclarent fréquemment confrontés à des situations d'urgence, les obligeant à abandonner une tâche pour une autre non prévue, soit 12 % de plus par rapport à la précédente enquête.

SUMER 2003 révèle, par ailleurs, que les salariés sont de plus en plus nombreux à avoir un contact direct avec le public, de vive voix ou par téléphone. Cette situation peut représenter un nouveau risque, selon une partie importante des salariés interrogés. En effet, 23 % d'entre eux se sentent menacés physiquement par ce contact avec le public ou les clients. Ce pourcentage grimpe à 40 % pour les employés de commerce et de service.

A côté des "nouveaux risques" liés aux transformations de l'organisation du travail, l'exposition aux risques physiques classiques ne diminue pas, malgré le recul constant de l'emploi dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

L'exemple des produits chimiques est assez révélateur de cette situation. Entre 1994 et 2003, la part des

salariés exposés aux produits chimiques a progressé de 3 %. Cette augmentation touche tout particulièrement la construction (+11), l'industrie et l'agriculture (+7). L'enquête montre aussi que le nombre de salariés exposés à, au moins, trois produits chimiques augmente, de même que la durée d'exposition. Les catégories socioprofessionnelles sont de plus en plus inégalement exposées aux produits chimiques. Ce sont, sans surprise, les ouvriers, qualifiés ou non, qui sont les plus touchés par cette augmentation.

Après cet état des lieux général, la DARES a présenté régulièrement, à partir de juin 2005, des données concernant quatre thèmes considérés comme prioritaires par les autorités françaises : le bruit, les produits cancérigènes, les contraintes posturales et articulaires, la manutention des charges.

## 7 % des salariés sont soumis à des bruits nocifs au travail

Près de 7 % des salariés sont soumis pendant plus de vingt heures par semaine à des bruits dépassant le seuil de 85 décibels A (dB A) ou comportant des chocs et des impulsions. Qualifiés de "nocifs", ces bruits sont susceptibles de porter atteinte au système auditif. 25 % des salariés sont soumis à d'"autres bruits", moins dangereux pour la santé. Les salariés de l'industrie sont les plus touchés (18 %), devant ceux de l'agriculture et de la construction (12 %). Dans l'industrie, le bruit nocif concerne le bois-papier, la métallurgie et la transformation des métaux, les produits minéraux, l'automobile et les équipements mécaniques, le textile et l'agroalimentaire. À l'opposé, les salariés du tertiaire subissent rarement des bruits nocifs (2,7 %).

## 13 % des travailleurs sont exposés aux cancérigènes

2 370 000 personnes, soit 13,5 % de l'ensemble des travailleurs, majoritairement des ouvriers et des hommes, sont exposés sur leur lieu de travail à des produits cancérigènes.

En dix ans, l'exposition aux cancérigènes a légèrement augmenté (de l'ordre de 1 % par rapport à une liste constante de produits). Le nombre de travailleurs subissant des expositions fortes ou très fortes a également augmenté (de 14 % à 17 % de l'ensemble des travailleurs exposés) mais les protections collectives se sont diffusées. Cependant, près de 40 % des travailleurs exposés n'en bénéficient toujours pas.

La proportion de travailleurs précaires exposés à des produits cancérigènes est importante. Près de 15 % des travailleurs intérimaires et près de 19 % des apprentis et des jeunes travailleurs ayant un contrat de formation en alternance sont concernés. On observe une surexposition parmi les travailleurs de moins de 25 ans (17 % d'entre eux sont exposés

## Les expositions aux contraintes organisationnelles

Avoir un rythme de travail imposé par :	1994 (%)	2003* (%)
Une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	49,8	55,4
Une dépendance immédiate vis-à-vis de collègues	26,3	28
Les contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie	28,4	25,5
Un contrôle ou un suivi informatisé	14,5	27
<b>Devoir fréquemment interrompre une tâche pour en effectuer une autre non prévue</b>	46,2	58,4
<b>Etre en contact direct avec le public</b>	63,2	70,9
Parmi les salariés en contact avec le public : être exposé à un risque d'agression physique	18,5	23,2

\* Champ constant : il s'agit des résultats de l'enquête SUMER 2003 portant sur le même champ que SUMER 1994.

Source : Premières Synthèses Informations, *L'exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003. Premiers résultats de l'enquête SUMER 2003*, DARES, décembre 2004, n° 52.1

contre moins de 13 % dans les classes d'âge à partir de 40 ans). L'exposition aux cancérigènes détermine des inégalités sociales de santé notables. Si un peu plus de 3 % des cadres sont exposés à ce risque, il concerne plus de 30 % des ouvriers qualifiés et 22 % des ouvriers non qualifiés.

L'enquête SUMER a identifié huit cancérigènes qui touchent une proportion importante de travailleurs. Il s'agit des huiles entières minérales, de trois solvants (benzène, perchloroéthylène et trichloroéthylène), de l'amiante, des poussières de bois, des gaz d'échappement diesel et de la silice cristalline (principalement le quartz, la trydimite et la cristobalite).

Ces huit produits représentent 2,4 millions d'expositions, soit les deux tiers des expositions aux produits cancérigènes. Le cas de la silice cristalline est particulièrement inquiétant (voir l'article p. 4). Le nombre de travailleurs exposés à ce cancérigène dépasse 200 000 personnes dont la moitié environ travaille dans le secteur du bâtiment. L'exposition à la silice cristalline se produit généralement dans des conditions préoccupantes : pour 24 % des personnes exposées, l'exposition se déroule pendant plus de 20 heures par semaine, l'aspiration à la source n'existe que dans 14 % des cas, seuls 39 % des travailleurs exposés disposent d'une protection respiratoire.

## 366 000 salariés sont confrontés à des produits mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Environ 186 000 salariés français sont exposés à des produits mutagènes (qui entraînent des mutations génétiques) et 180 000 sont exposés à des produits toxiques pour la reproduction. Les produits mutagènes auxquels les travailleurs sont le plus fréquemment exposés sont le chrome et ses dérivés (58 % des cas) et le benzène (25 %). Les salariés ayant des fonctions de production ou de maintenance sont les

plus exposés (2,7 % sont concernés), suivis par les salariés exerçant des fonctions de recherche, étude, méthode et informatique. Le secteur le plus utilisateur est celui de la métallurgie et de la transformation des métaux.

En ce qui concerne les substances toxiques pour la reproduction, près de la moitié des 180 000 salariés concernés (1 % des salariés français) travaillent dans l'industrie, 18 % dans les services aux entreprises et 15 % dans la construction. Les hommes sont trois fois plus souvent exposés que les femmes et représentent 80 % des exposés. Le plomb constitue le produit néfaste pour la reproduction auquel les salariés français sont le plus fréquemment exposés (66 % des cas).

Environ 60 % des expositions sont ponctuelles – moins de deux heures par semaine –, mais 13 % d'entre elles dépassent vingt heures par semaine. Le risque "semble bien maîtrisé" dans 57 % des cas mais "dans un cas sur trois", les salariés ne disposent d'aucune protection. La grande majorité des salariés concernés sont des ouvriers (63 %) et des professions intermédiaires (30 %).

### Contraintes posturales et articulaires : la moitié des travailleurs concernés

Près d'un salarié français sur deux subit au moins une contrainte posturale ou articulaire, selon SUMER 2003. 48 % des salariés sont touchés au cours de leur travail par au moins une contrainte posturale ou articulaire qui peut être jugée "lourde", soit 8,4 millions de personnes. Les jeunes, les apprentis et les intérimaires sont particulièrement concernés. Plus de deux tiers des ouvriers subissent une contrainte lourde, contre un peu plus d'un cadre sur cinq.

Les contraintes posturales ou articulaires contribuent à la pénibilité du travail et entraînent des

phénomènes d'usure, de vieillissement prématuré et de maladies. Elles contribuent à provoquer des troubles musculo-squelettiques (TMS), aujourd'hui principale cause de maladie professionnelle en Europe. Nombre de victimes doivent interrompre leur activité professionnelle avant la fin de leur carrière.

### Manutention des charges : la mécanisation n'a pas tout réglé

Quatre salariés sur dix manipulent des charges dans le cadre de leur travail et trois sur dix le font au moins deux heures par semaine. Les ouvriers de la construction figurent en première ligne : 50 % d'entre eux manipulent des charges au moins deux heures par semaine et 20 % au moins 20 heures. Les ouvriers de l'industrie sont également fortement exposés à ce risque (45 %), ainsi que les ouvriers agricoles (43 %). Dans le tertiaire, ce sont les salariés du commerce de détail et du secteur de la santé qui sont les plus exposés.

La manutention de charges concerne davantage les hommes (35 %) que les femmes (22 %). Les intérimaires y consacrent une partie importante de leur temps de travail : 31 % des intérimaires de la construction manipulent des charges au moins 20 heures par semaine. L'enquête épingle le fait que la manipulation de charges se conjugue souvent à d'autres risques tels que l'exposition au bruit ainsi qu'à des contraintes organisationnelles (respect de délais courts, dépendance immédiate vis-à-vis de collègues, etc.). ■

**Denis Grégoire**, rédacteur en chef  
dgregoire@etui-rehs.org

#### Pour en savoir plus :

[www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques/statistiques/sante-au-travail/87.html](http://www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques/statistiques/sante-au-travail/87.html)